

NAO 2015 :

Ce que propose la CGT

I. NOTRE DEMARCHES SYNDICALE CGT

Le 29 janvier 2015, lors de la deuxième réunion de négociation, les organisations syndicales ont déposés leurs revendications à la direction concernant notamment les salaires et le temps de travail. **Mais comment ces revendications ont-elles été construites ?** En ce qui nous concerne, à la CGT, **notre démarche de construction des revendications s'est faite en vous consultant, afin que ces revendications soient celles de tous les salariés.** Pour cela nous avons essayé de vous donner toute l'information nécessaire à la compréhension du sujet, afin que vous puissiez vous exprimé réellement en toute connaissance de cause. Notre démarche a donc été la suivante :

- En septembre :
 - Distribution d'un tract sur l'état des lieux des salaires au sein de TCS et ce que nous proposons de reconstruire
 - Organisation d'une heure d'information syndicale sur les salaires
- En octobre :
 - Lettre ouverte à la direction de TCS demandant l'ouverture des NAO
- En novembre :
 - Distribution, directement à votre poste de travail, d'un livret expliquant ce qu'est le salaire et le paiement de votre qualification
 - Distribution d'un tract exposant les repères revendicatifs, issus du débat de nos syndiqués, que la CGT vous proposait
- En décembre :
 - Organisation d'un café-débat pour finaliser avec vous tous la construction de vos revendications

C'est donc à partir de cette démarche que nous avons construit les revendications que la CGT portera tout au long des NAO. Evidemment les revendications ont été bâties à partir des salariés qui se sont exprimés, qui ont répondu à nos différentes sollicitations. Nous ne pouvons que regretter que trop peu d'entre vous ai pris le temps de s'intéresser à la question de vos salaires, de vos qualifications, de votre temps de travail...

La CGT sera évidemment partie prenante de l'intersyndicale, pour vous proposer les actions permettant d'établir un rapport de force nécessaire permettant de faire avancer ces négociations dans le sens de vos revendications. D'ores et déjà une action se dessine pour la semaine prochaine, au vu de ce que semble être la politique salariale plus que « contenue » au niveau du Groupe.

II. REVENDICATIONS CGT

En premier lieu et comme axe principal, la CGT **revendique la reconstruction de grilles de salaires en fonction de la classification**, pour revenir à un salaire lié à la qualification du salarié et non au poste de travail, permettant à tous une réelle évolution de carrière, sans barrière infranchissable. Cette grille doit permettre d'arriver à un rapport entre les salaires de 1 à 5 avec un salaire minimum à 2 000 € et, au minimum, **un doublement de son salaire (à euro constant) dans la carrière.**

La CGT demande d'arriver à terme à une grille des salaires avec **des seuils d'embauche minimum** de :

Diplôme à la 1 ^e embauche	Coefficients Actuels	Niveaux Revendiqué CGT	Coefficients Revendiqués CGT	Revendications CGT Thales
Sans savoir reconnu ni expérience	140 (I.1)	I	200	2000 €
Après 1 an			220	2200 €
CAP/BEP	170 (II.1)	II	240	2400 €
			260	2600 €
BAC/BAC Pro	215 (III.1)	III	280	2800 €
			300	3000 €
BAC + 2/ BTS-DUT	255 (IV.1)	IV	320	3200 €
			340	3400 €
BAC +3/4		V	360	3600 €
			380	3800 €
BAC + 5 Ingénieur - Master	305 (V.1) et Position I IC	VI	400	4000 €
	335 (V.2) et Pos II 100 IC		440	4400 €
	365 (V.3) et Pos II 108 IC		480	4800 €
BAC +8 Doctorat	Pos II 114 IC	VII	500	De 5000 à 10000 €
	Pos II 120 à III.C		500 à 1000	

Dans le but d'atteindre ces repères de grille et de doublement du salaire sur la carrière, nous demandons dans l'immédiat :

➤ **2,6% d'augmentation générale pour tous**, y compris les Ingénieurs et Cadres, en mesure salariale immédiate (hormis les salariés bénéficiant de rémunérations supérieures à 10 000 €) afin de permettre le doublement de la rémunération sur une carrière complète (soit 1,8% en moyenne par an sur une carrière de 40 ans) et ceux à euros constant donc en tenant compte du coût de la vie (soit pour 2015, 0,8% identique à l'augmentation du SMIC au 1^{er} janvier)

➤ **2% d'augmentation individuelle** moyenne pour gérer les situations personnelles et l'évolution de carrière.

➤ **1,2% de budget spécifique** permettant de traiter les promotions, les mobilités ainsi que les rattrapages des salaires par rapport aux minima et la revalorisation des plus bas salaires.

➤ **Le règlement, dès cette année, de toutes les discriminations** et en particulier celles faites aux femmes, par un budget spécifique permettant de corriger les écarts d'évolution de carrières.

➤ **Un budget spécifique** permettant le rattrapage du paiement des qualifications et le déblocage des carrières de certains notamment les mensuels niveaux V **afin d'atteindre la grille de salaire unique proposée**, par un plan possiblement pluriannuel.

➤ Un salaire minimum hiérarchique à 110% des minima conventionnels.

➤ La fin de la « référence marché » qui ne sert qu'à nous opposer les uns aux autres.

➤ L'arrêt de la précarisation des rémunérations, avec la suppression des parts variables et leur intégration dans les salaires de base.

➤ Une revalorisation conséquente des salaires des stagiaires et des apprentis, ainsi que l'application des mesures de manière identiques aux autres salariés dit « mensuels », dont le treizième mois.

➤ Une prime d'Ancienneté calculée sur le salaire de base et non pas sur le minimum hiérarchique.

➤ La concrétisation de la négociation pour l'harmonisation des subventions des différents CE

➤ Le rattrapage des écarts de salaires entre les différents sites TCS

➤ La prise en charge de la journée de Solidarité par Thales



Syndicat CGT Thales Cholet
Ne restez pas seul, ensemble nous sommes plus fort... syndiquez-vous
 Contacter directement un de vos élus CGT ou par email : cgt-thales-cholet@laposte.net
Site internet CGT TCS : tcs.cgthales.fr
Syndicat CGT groupe Thales : www.cgthales.fr
Site internet sur les dispositions sociales Thales : www.thadis.com